

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

CHRONIQUE DIOCÉSAIN : nominations ecclésiastiques ; voyage de S. G. Mgr de Montréal ; réception des *Lettres Rémissoires* prescrivant la continuation du procès de canonisation de la vénérable Mère Bourgeoys ; monument de l'Université Laval à Montréal ; pèlerinage des paroissiens de Saint-Joseph au calvaire du Lac des Deux-Montagnes ; la loterie nationale.—*Diocèse de London, O.*



SOMMAIRE

retraite ecclésiastique. — UNIVERSITÉ CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS.—L'ÉGLISE EN AMÉRIQUE. — VOYAGE DU CARDINAL LA'IGERIE. —MANDEMENT DE MGR DU PUY (extraits).—LE GÉNÉRAL DE SONIS.—NOTRE-DAME DES ERMITES ET LES PÈLERINAGES. — LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.—LA CONFESSION DONNE COURAGE. — LA DOT DE NICOLE (*suite et fin*). — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Paris d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
M. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPOY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal,

PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI, 12	SEPT.	—Verchères.
MERCREDI, 14	“	—Sainte-Anne des Plaines.
VENDREDI, 16	“	—Saint-Philippe.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 11	SEPT.	—Quinzième dim. après la Pentecôte. S. NOM DE M., d. 1 cl., orns blancs.
Lundi, 12	“	—De l'Octave, semid, ornements blancs.
Mardi, 13	“	—De l'Oct., sem., ornements blancs.
Mercredi, 14	“	—Exalt. de la Ste Croix, d. m., orns rouges.
Jeudi, 15	“	—De l'Octave, sem., ornements blancs.
Vendredi, 16	“	—SS. Cor. et Cyp., MM., s., orns rouges.
Samedi, 17	“	—Stigm. de S. François, C., d., orns blancs.

CHRONIQUE DIOCESAINE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, en date du 31 août 1887, ont été nommés :

M. J. Laporte, vicaire à Sainte-Brigide ; M. Aristide Meunier, vicaire au Sacré-Cœur ; M. A. Dufour, vicaire à Saint-Vincent de Paul ; M. E. Prieur, vicaire à Notre-Dame de Grâce ; M. G. Charette, vicaire à Saint-Michel ; M. J. Robillard vicaire à Lachine ; M. A. Lajeunesse, vicaire à Sainte-Cécile ; M. Antoine Clermont, vicaire à Joliette ; M. J. Z. Gervais, vicaire à Sainte-Scholastique ; M. J. U. Brulé, vicaire au Sault-au-Récollet ; M. F. Parizeau, vicaire à Saint-Jacques de l'Achigan ; M. R. Lamarche, vicaire à Saint Louis de Gonzague.

M. l'abbé N. Bruchési, ci-devant vicaire à Saint-Joseph de Montréal, vient d'être appelé à l'archevêché où il demeure.

On a reçu à l'archevêché une lettre de Mgr de Montréal qui annonce, qu'après un heureux voyage, Sa Grandeur est arrivée en parfaite santé à Saint-Boniface où elle est l'hôte de Mgr Taché.

La Sacré Congrégation des Rites vient d'adresser à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal les *Lettres Rémissoriales*, qui prescrivent la continuation du Procès *ne Pereant*, dans la cause de béatification et canonisation de la vénérable Mère Bourgeoys, fondatrice des sœurs de la congrégation de Notre-Dame à Montréal.

On nous informe de Rome que les écrits de Mère d'Youville, fondatrice des sœurs de Charité (Sœurs Grises) de cette ville, sont parvenus à la Ville Eternelle, et qu'ils sont soumis aux théologiens du cardinal *Ponent* dans la cause. Le sommaire dans cette cause est déjà imprimé, et l'*Information* se poursuit actuellement.

MM. Perrault et Mesnard viennent de recevoir la lettre suivante :

“ Séminaire de Québec,

“ 6 septembre 1837.

“ MESSIEURS,

“ Nous venons de recevoir le rapport du jury qui avait été chargé d'examiner les plans de MM. les architectes, qui ont bien voulu prendre part au concours proposé par le séminaire de Québec, relativement aux édifices à élever à Montréal pour la succursale de l'Université Laval.

“ J'ai le plaisir de vous annoncer, Messieurs, que vous avez été les concurrents les plus heureux et que le jury a mis votre projet au premier rang.

“ En vous transmettant sous ce pli le chèque de sept cents piastres (\$700) montant du premier prix, je vous demande de vouloir bien agréer les remerciements et les félicitations du séminaire de Québec et de l'Université Laval.

“ J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, votre très humble et très reconnaissant serviteur,

“ BENJ. PAQUET, Ptre, Sup. S. Q.”

Le second prix a été obtenu par M. Peachy, de Québec ; le troisième par M. Berlinguet, aussi de Québec.

SAINT-JOSEPH (rue Richmond).

Mardi prochain, le treize courant, les paroissiens de Saint-Joseph, feront un pèlerinage au Calvaire du Lac des Deux-Montagnes. Le bateau *Princess* quittera le quai de la rue des Seigneurs à cinq heures et demie A. M. Les personnes qui désireraient prendre le chemin de fer jusqu'à Lachine devront prendre le convoi de six heures et demie A. M.

Un révérend Père rédemptoriste sera le prédicateur du pèlerinage. La messe sera dite dans la chapelle du Calvaire qui est située au sommet de la montagne. Les hommes et les femmes sont admis.

LOTÉRIE NATIONALE

Messieurs les abbés Adam, curé d'Hochelaga, C. Larocque, de l'archevêché et M. le notaire Dumouchel, chargés par Sa Grandeur Mgr Fabre de faire une enquête sur la Loterie Nationale, viennent de terminer leur rapport, qui a été envoyé hier après-midi, au bureau de la Loterie Nationale.

Voici la lettre qui accompagnait le rapport :

“Archevêché de Montréal, 5 Sept. 1887.

“A Monsieur A. LABELLE, Ptre,

“Curé de Saint-Jérôme.

“ Monsieur le Curé,

“ Avant son départ, Monseigneur l'archevêque de Montréal m'a donné instruction de recevoir le rapport des investigateurs nommés, aux termes de votre requête du 25 août dernier, “ pour voir si la Loterie Nationale de la Province de Québec a été conduite sur des bases justes et honnêtes, si elle s'est efforcée par tous les moyens possibles d'assurer le succès de l'objet pour lequel elle a été créée, et si vous pouvez continuer comme prêtre à patronner cette œuvre.

“ Ce rapport vient de m'être présenté et je suis heureux de constater qu'il ne présente rien de défavorable à la gérance, administration et moralité de la loterie.

“ Les investigateurs qui y figurent méritent toute la confiance

du public et ils se sont acquittés en toute honnêteté de la tâche délicate que Mgr l'archevêque leur a confié ; je les en remercie au nom de Sa Grandeur.

“ Quant à vous je trouve dans ce rapport une nouvelle et éclatante preuve de votre désintéressement sans égal et de votre dévouement sans bornes au bien de l'œuvre de la colonisation, et la loterie ne peut que gagner à continuer sous votre patronage.

“ J'espère que les journaux se feront un devoir de publier le rapport *in extenso*.

“ En vous présentant mes plus sincères félicitations pour le succès que vous avez obtenu dans le passé et mes meilleurs souhaits pour l'avenir de l'œuvre que vous patronnez,

“ J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur le Curé,

“ Votre très humble, et tout dévoué serviteur

“ L. D. A. MARÉCHAL, V. C. ”

N: B.—Par l'acte de cession de M. le curé Labelle à M. Audet, ce dernier est nommé le *continuateur* de l'Œuvre de la Loterie.

RAPPORT DES COMMISSAIRES.

A Sa Grandeur Monseigneur E. Fabre, archevêque de Montréal, Monseigneur,

Chargés par Votre Grandeur de faire une enquête sur l'administration de la Loterie Nationale, et en vertu d'une commission en date du vingt-cinq août dernier, nous avons l'honneur de faire le rapport suivant :

Nous croyons nécessaire, Monseigneur, de faire le résumé historique de la loterie avant de vous soumettre les faits se rapportant à cette entreprise nouvelle au pays et de si difficile exécution.

C'est à M. l'abbé Labelle qu'est due l'idée de l'organisation d'une grande loterie en faveur de la colonisation, son œuvre de prédilection. Pour mener cette entreprise à bonne fin, un groupe d'hommes influents se ralliant autour de lui, un comité de direction et de surveillance fut provisoirement organisé en attendant la sanction législative du projet.

La Législature ayant cependant refusé d'accorder un acte constitutif, le premier enthousiasme ne tarda pas à se refroidir, et M. Labelle se trouva à peu près seul pour continuer l'entreprise en laquelle il avait foi, et il assumait seul la responsabilité des engagements pris par la loterie en son nom.

Malgré les appels de M. l'abbé Labelle, appels faits par lettres confidentielles et en conversation privée, il ne put obtenir aucune mise de fonds dans la loterie pour en assurer le succès.

L'inexpérience dans une affaire aussi complexe coûta bien cher et en dépit du dévouement inaltérable, de l'énergie si connue et du travail incessant de M. l'abbé Labelle, le succès ne répondit pas à l'attente. Les frais d'administration en général, l'achat des lots à donner en prix, l'annonce et la réclame durent être payés

avec les seuls fonds en caisse, fonds provenant exclusivement de la vente des billets de la loterie.

Les frais généraux y compris le paiement des lots gagnés aux divers tirages absorbèrent toutes les recettes et laissèrent en outre au mois de décembre 1886 un déficit de \$3,552.66. Au mois de mars 1887, M. Labelle voyant les embarras financiers de la loterie en céda la propriété, le nom et la clientèle à M. Audet, ce monsieur s'engageant par écrit à gérer l'entreprise à ses risques et périls, à payer les dettes existantes se montant alors à \$4,430.90 et à donner les bénéfices futurs à M. l'abbé Labelle pour la colonisation, après déduction des irais de fonctionnement et d'une part légitime pour en assurer la permanence.

Le 23 du même mois de mars 1887, il écrivait à M. L. H. Archambault, son procureur, nommé le 11 juillet 1884, pour agir en son nom dans toutes affaires concernant la loterie, l'informant du transport fait à M. Audet et lui disant qu'il était convaincu que la loterie ne pouvait sortir avec honneur des embarras financiers où elle se trouvait si quelqu'un n'y mettait pas les fonds.

“ M. Audet, continue M. Labelle, se présente comme étant cet homme, et c'est à cette condition de risque que je lui ai passé la gérance de la loterie, croyant que c'était l'intérêt de la colonisation qu'il en fût ainsi. ”

C'est ainsi que M. Alphonse Audet devint le seul cessionnaire de la loterie, M. l'abbé Labelle, s'engageant par l'acte de transport à accorder son patronage à l'entreprise, ce patronage étant une des principales conditions du succès.

Cet exposé historique terminé, nous passons maintenant aux faits.

Les recettes générales de la première loterie pour la période comprise entre les mois de juin 1884 et décembre 1886, s'élèvent à la somme de \$38,501.39.

Les principales dépenses furent les suivantes :

Timbres-poste.....	\$2,762.07
Commission aux agents.....	4,001.56
Annonces.....	2,976.60
Impressions.....	3,372.47
Loyer, taxe, ameublement, se répartissant ainsi :	
J. T. Miller	612 00
C. H. A. Guimond.....	1,400.00
L. H. Archambault.....	3,100.00
S. E. Lefebvre.....	3,412.00
Salaire à diverses personnes et employés surnuméraires	1,413.50
Dépenses nécessitées par le paiement des lots gagnés aux Tirages de la 1ère loterie.....	15,624.00
Quelques faibles items	166.57
<hr/>	
Montant total des dépenses.....	\$42,054.05
“ “ recettes.....	38,501.39
<hr/>	
Déficit.....	\$3,552.66

Tel fut le bilan de la 1ère loterie.

Malgré cet insuccès, M. l'abbé Labelle comptant sur les annonces et les réclames déjà faites et sur la clientèle acquise, tenta un nouvel effort qui n'eut pour résultat qu'un autre déficit de \$878.-52 ; les recettes n'ayant été que de \$1,698.69 et les dépenses s'étant élevées à la somme de \$2,577.01.

Cette seconde loterie dura trois mois, de décembre 1886 à février 1887 et porta le déficit total à la somme de \$4,430.98.

C'est alors que M. l'abbé Labelle, comprenant les difficultés de sa position et la responsabilité qu'il avait assumée, fit cession de la loterie à M. A. Audet qui en devint le seul cessionnaire le 10 mars 1887, à la charge par lui de remplir toutes les obligations inhérentes à la dite loterie.

Depuis cette époque, les recettes totales des trois tirages de la loterie ont été de \$12,979.75.

De cette somme, \$4,430.98 ont servi à faire honneur aux engagements de M. l'abbé Labelle, en comblant les déficits des tirages précédents ; 1,198.30 ont été employées à l'œuvre de la Colonisation et les \$945, produit net de la bénédiction des cloches que la loterie avait achetées, ont été remises au trésorier de l'œuvre diocésaine de Colonisation.

Les recettes totales de la loterie nationale depuis le commencement jusqu'à ce jour, tant sous la direction de M. l'abbé Labelle que sous son simple patronage, n'ont donc été que de \$531,719.83.

L'impression du public que chaque tirage comporte une vente de 6,000 billets au plus, parce que la valeur des prix s'élève à \$60,000, n'est donc pas confirmée par les faits.

Nous avons constaté par les livres de reçus que bon nombre de lots variant de \$50 à \$5,000, ont été gagnés et payés aux porteurs de billets.

En résumé, nous croyons pouvoir faire les déclarations suivantes :

1o Depuis son origine, la loterie n'a pas donné tous les résultats qu'on en espérait, à cause surtout de l'inexpérience des organisateurs et du manque absolu de *mise en fonds*.

2o La loterie n'a donné de bénéfices réels pour la colonisation que depuis le mois de mars 1887.

3o Sur la somme de \$53,179.83, somme relativement faible, recueillie en trois ans et versée librement par le public, $\frac{1}{3}$ à peu près a été payé en salaires, la balance est retournée au public, sous forme de commission, d'annonces, d'impressions et de prix gagnés et payés.

4o Le mode de tirage, après explications demandées, examen sérieux et informations prises au dehors, nous a paru remplir les conditions voulues, d'honnêteté et de justice pour tous les porteurs de billets.

5o Tous les documents, lettres, actes et pièces justificatives en général, nous ont été fournis avec empressement par l'adminis-

tration de la loterie, et tous les états de comptes, recettes et dépenses, ont été assermentés et annexés à ce rapport.

Nous demeurons, Monseigneur, avec le plus profond respect vos très humbles serviteurs,

J. L. T. ADAM, Ptre, curé,
C. LA ROCQUE, Ptre,
L. N. DUMOUCHEL.

Montréal, 3 septembre 1887.

Pour copie conforme.

T. HAREL,
Ptre-Chancelier.

Archevêché de Montréal, }
5 septembre 1887. }

Diocèse de London, Ontario.—La semaine dernière, a eu lieu au collège de l'Assomption, à Sandwich, sous la présidence de Mgr Walsh, la retraite ecclésiastique du diocèse de London. Cinquante-deux prêtres prirent part aux exercices de la retraite. Cinq seulement furent absents pour cause de maladie, ou autres raisons majeures.

Il y a 25 ans, à pareille date, eut lieu la première retraite ecclésiastique du diocèse (alors) de Sandwich, dans l'ancien collège de l'Assomption, sous la présidence de Mgr Pinsonnault; quatorze était alors le nombre total des prêtres du diocèse. La différence entre aujourd'hui et alors est remarquable, et montre combien notre sainte religion a fait de progrès, depuis un quart de siècle, dans la péninsule ouest de la province d'Ontario, qui est comprise dans le diocèse de London.

Mgr Walsh part, au mois d'octobre, pour Rome, faire pour la seconde fois sa visite *ad limina*. Monsieur l'abbé Wagner, curé-doyen de Windsor, accompagne Sa Grandeur, comme secrétaire privé.

Bonne nouvelle pour la mission nègre de Windsor : le révérend père Weninger, S. J. qui a peut-être fait plus que n'importe quel autre prêtre pour la conversion des nègres dans les Etats-Unis, ouvrira une mission pour les nègres de Windsor et environs, dans l'église Saint-Alphonse de Windsor, le premier dimanche d'octobre, fête du Saint-Rosaire. Nous apprenons avec chagrin que la souscription à 10 centins, n'est pas encore rendue à la moitié de la somme requise pour les bâtisses de la mission.

Espérons que durant l'automne et l'hiver, beaucoup de bonnes âmes enverront au révérend père Wagner leur obole en faveur de cette œuvre éminemment chrétienne et apostolique, afin qu'à son retour au printemps, il puisse enfin commencer la construction de l'église projetée. Du reste, il espère profiter de son voyage en Europe pour obtenir aussi quelques secours pour sa chère mission.

Université catholique des Etats-Unis.

On écrit de Baltimore à la date du 7 septembre :

“ Un certain nombre de prélats, y compris Mgr Corrigan, de New-York, se sont réunis aujourd'hui pour discuter la question de l'université catholique. La faculté de théologie sera la première ouverte. Elle sera confiée à la maison de Saint-Sulpice.

“ Washington a été choisi définitivement comme le siège de la nouvelle université catholique.”

L'Eglise en Amérique.—Nous détachons d'une intéressante chronique de M. Claudiot Jannet, dans le *Correspondant*, sur les faits économiques et le mouvement social, le passage suivant :

L'action sociale de l'Eglise dans le Nouveau-Monde devient de plus en plus importante, et c'est là qu'on peut voir s'esquisser la phase nouvelle que son alliance avec la démocratie ouvre dans l'histoire. Le P. Hecker, l'illustre fondateur des Paulistes, a publié dans le *Catholic World* de juin, un article sur les *Institutions des Etats-Unis*, aussi remarquable par le bonheur de l'expression que par la nouveauté des vues. C'est un commentaire de l'allocution du cardinal Gibbons en prenant possession de son titre cardinalice à Rome, et de la parole déjà fameuse du cardinal Manning : “ Jusqu'ici le monde a été gouverné par des dynasties, désormais le Saint-Siège a à traiter avec le peuple et avec des évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple.”

Cet article donne bien la dominante de l'état d'esprit des catholiques américains. Très opposés au gouvernement des politiciens, ils sont sympathiques au développement dans le sens démocratique des institutions de leur pays. Ils ne partagent nullement la sourde antipathie qu'éprouvent pour le gouvernement populaire les descendants des anciennes familles de l'époque coloniale, dont les fils reçoivent à Harvard Collège ou à Yale une haute culture intellectuelle, qui continuent à s'appeler eux-mêmes les *better classes* et qui ont comme financiers et capitalistes une influence sociale très supérieure à leur importance politique. Aussi la presse de toutes les opinions suit avec un intérêt extraordinaire l'attitude de la hiérarchie catholique dans la question ouvrière.

Et plus loin :

En même temps que le Saint-Siège se montrait plein d'indulgence pour les ouvriers engagés dans une association qui leur est chère—les *trades-unions*,—il a maintenu les principes du droit naturel avec la plus grande fermeté. Le Saint-Père a adressé, le 4 mai, à l'archevêque de New-York, Mgr Corrigan, un Bref où il approuve complètement ses mandements contre les erreurs d'Henri George et de MacGlynn. La légitimité du droit de propriété individuel et héréditaire sur le sol est désormais au-

dessus de toute discussion pour les catholiques. C'était la tradition constante de l'Église et du genre humain : mais nous ne croyons pas que les papes aient jamais eu à se prononcer avec autant de précision sur cette application particulière du principe de la propriété.

Voyage de Son Eminence le cardinal Lavigerie.—On écrit de Bruxelles en date du 9 août :

“ Son Eminence le cardinal Lavigerie vient de passer quelques jours en Belgique et en Hollande. Le but du voyage de l'éminent prince de l'Église parmi nous était double. Il voulait d'abord visiter le collège des missionnaires fondé par lui, il y a quelques années, à Wolurvé-les-Bruxelles, pour les jeunes gens de la Belgique qui se destinent aux missions de l'intérieur de l'Afrique, placées sous la juridiction de l'archevêque de Carthage, et particulièrement à celles qui sont situées aux sources mêmes du Congo près du lac Tanganyka.

“ Le second but que se proposait Son Eminence était la fondation, dans des conditions à peu près semblables, d'un Postulat pour la congrégation des Sœurs missionnaires dont il est le fondateur et qui sont également destinées à exercer leur ministère de charité et d'enseignement dans l'intérieur de l'Afrique.

“ C'est à Maëstricht, dans le Limbourg hollandais, que sera établi ce Postulat. Son Eminence s'est rendue dans cette ville, et avec l'autorisation de Mgr l'Évêque de Ruremonde, elle a tout préparé pour l'ouverture, au mois d'octobre prochain, d'un établissement qui recevra les jeunes filles des contrées voisines qui voudront se vouer à ces lointaines et périlleuses missions.

“ La réception faite partout par l'épiscopat, le clergé et les fidèles, au vénérable apôtre de l'Afrique a été pleine de respect et de cordialité. Toutes les difficultés matérielles que pouvait présenter la réalisation d'un semblable projet ont été levées à l'instant et le Cardinal rentre en France heureux des témoignages de sympathie que rencontrent ici ses grandes œuvres. A Bruxelles, l'accueil fait à l'Archevêque de Carthage n'avait pas été moins plein de bienveillance. Sa Majesté le roi Léopold et Son Altesse Royale le comte de Flandre l'ont gracieusement invité à leur table ; le général Strauch, ministre spécial du Congo, a eu avec lui de longues conférences où se sont agitées les questions de l'apostolat du Congo belge, aux extrémités duquel, comme nous venons de le dire, les missionnaires d'Alger conservent une immense mission et où leur zèle s'est déjà signalé par d'éclatants succès. ”

LE MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE PUY

Mgr l'évêque du Puy, en prenant possession de son siège épiscopal, a adressé aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il commente, en termes aussi éloquents de forme qu'élevés de pensée, le double devoir des pasteurs et des fidèles vis-à-vis de l'Etat.

Mgr Petit, s'inspirant des enseignements du Saint-Siège, dit que l'Eglise ne s'attache spécialement à aucune forme politique, qu'elle peut, selon les temps et les pays, s'accommoder aussi bien de la République que de la Monarchie.

Certains journaux républicains, le *Temps* et le *National* entre autres, tout en louant l'esprit et la forme du mandement de Mgr du Puy, ont semblé croire que Mgr Petit produisait des doctrines nouvelles. C'est une erreur. Jamais l'Eglise ni ses représentants n'ont tenu un autre langage ; jamais ils n'ont lié sa cause au succès d'un parti politique.

Mais il n'en reste pas moins vrai que, derrière les partis politiques, il y a des hommes qui représentent ces partis, et Mgr l'évêque du Puy fait tout le premier cette importante distinction. Trop souvent, par exemple, l'Eglise, qui n'est pas hostile à la République, se voit obligée, à son grand regret, d'entrer en lutte avec des républicains.

Peut-on dire, en effet, qu'en France une fraction du parti républicain, dans ses professions de foi, dans l'attitude de ses fonctionnaires et de ses représentants locaux, n'ait pas montré, vis-à-vis de l'Eglise, une incontestable hostilité ?

N'a-t-on pas vu, ne voit-on pas encore la fraction la plus avancée de ce parti poser en principe cette séparation de l'Eglise et de l'Etat qui ne serait, dans les conditions actuelles, qu'une indigne spoliation de l'Eglise ?

Le mandement de Mgr l'évêque du Puy indique très nettement ces nuances diverses ; nos lecteurs en pourront juger par les extraits qui suivent :

Il y a eu des temps où les évêques qui " firent la France comme les abeilles leur ruche " durent se mêler davantage aux opinions et aux mouvements de la société civile et de la vie publique. Aujourd'hui il nous faut être sur la montagne ; et, sans nous faire les tenants d'aucune opinion, sans nous mêler aux partis qui s'agitent, maintenir les vrais principes de la raison et de la foi. Nous devons convaincre tous les esprits prévenus que nos ambitions ne sont pas de ce monde.

Notre royaume n'est pas et ne sera jamais de ce monde. Et si nous sommes forcément mêlés à toutes les batailles de la vie, ce n'est jamais que pour arracher les âmes aux périls de la lutte et pour offrir paix ou trêve aux belligérants.

C'est le devoir et la charge de l'Evêque de Jésus-Christ, c'est le privilège de son doctorat d'écarter tous les malentendus et de détruire, par l'éclat de la vérité et par les tendresses de son dévouement, tous les préjugés qui éloignent les hommes de la religion. L'Eglise n'est pas connue, voilà pourquoi elle n'est pas aimée ! on la craint et on la fuit. On la calomnie, parce qu'on l'ignore.

L'histoire attribue à un grand homme cette parole attristée : " J'ai aimé la vérité et la justice, voilà pourquoi je meurs dans l'exil ". Il est vrai : les esprits pervers, les caractères faux et les cœurs passionnés haïssent parfois et persécutent volontiers la

vérité qui les condamne. Il ne faudrait pas pourtant tomber dans le scepticisme ou le dédain de la droiture.

Ne pas proclamer librement ce qu'il pense et ce qu'il doit enseigner serait, pour un évêque, la pire chose devant Dieu et devant les hommes. Nous devons posséder dans notre âme, et garder toujours présente sur nos livres, la vérité dont nous sommes le soldat et dont nous devons être prêt à devenir le martyr ! Toutefois nous n'ignorons pas qu'il faut, en le versant au dehors, la dispenser avec mesure et la proportionner aux besoins et aux dispositions des esprits ; qu'il faut, pour la faire goûter et accepter, la mêler à un parfum qui en adoucisse les amertumes. Ce parfum, c'est la grâce de la charité. Le ministre de Dieu doit toujours avoir raison. Mais il faudrait, en outre, ce qui est plus malaisé, qu'il fit agréer aux autres d'avoir raison contre eux.

.....

Il s'agit de conquérir des cœurs : on ne gagne les cœurs que par l'amour. On n'emporte pas les âmes d'assaut comme les villes. On ne subjuge point les intelligences par la force. La conscience doit s'incliner spontanément dans un assentiment éclairé et volontaire de la raison ; et nul acte, plus que celui de la foi, ne doit être un acte de conviction lumineuse et de souveraine liberté !

Puissent tous les pasteurs, puissent toutes les brebis qui nous sont confiées, entendre, comprendre et suivre notre voix !

La vérité et la charité ne connaissent pas de frontières. Ce que nous enseigne Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Vicaire le fait revivre à nos yeux. A l'exemple du Rédempteur, son cœur est ouvert à tou.

Au-dessus des intérêts du temps, qu'il domine de toute la sublimité de son magistère universel ; au-dessus des intérêts politiques, dont la figure, comme celle du monde, change sans cesse et auxquels il veut rester toujours étranger parce qu'il leur est supérieur, il n'a qu'une pensée, qu'une préoccupation : faire connaître la vérité, inspirer aux âmes un ardent amour pour la justice et conduire les individus et les sociétés, par la pratique de la vertu, dans les sentiers de la paix. Partout où se trouve une autorité légitime, même purement humaine, il la respecte, parce qu'elle descend d'en haut : toute autorité vient de Dieu, qu'elle s'appelle république ou monarchie, empire ou principauté.

Ainsi donc, dire que l'Eglise voit de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques, et repousse en bloc les découvertes du génie contemporain, c'est une calomnie vaine et sans fondement... Comme tout ce qui est vrai ne peut procéder que de Dieu, dans tout ce que les recherches de l'esprit humain découvrent de vérités, l'Eglise reconnaît comme une trace de l'intelligence divine. Comme il n'y a aucune vérité naturelle qui infirme la loi aux vérités divinement révélées, que beaucoup la confirment et que toute découverte de la vérité doit porter à

connaître et à louer Dieu lui-même, l'Eglise accueille toujours volontiers et avec joie tout ce qui contribue à élargir la sphère des sciences, elle favorise et encourage celles qui ont pour l'objet l'étude de la nature... elle ne s'oppose à aucune découverte de l'esprit ; ennemie née de l'inertie et de la paresse, elle souhaite grandement que l'exercice et la culture fassent porter au génie de l'homme des fruits abondants.

Elle a des encouragements pour tous les arts et toutes les industries. En dirigeant par son action toutes ces recherches vers un but honnête et salulaire, elle s'applique à empêcher que l'intelligence et le travail de l'homme ne le détournent de Dieu et des biens célestes.

Tel est l'enseignement de l'Eglise ; tel est le langage du Souverain-Pontife, docteur infaillible de la vérité. Telles sont la doctrine et la pratique de la vérité. Telles sont la doctrine et la pratique dans lesquelles vous nous trouverez toujours, N. T.-C. F., fidèle aux grandes traditions catholiques.

N'est-ce pas un terrain assez vaste, un horizon assez large, pour que toutes les bonnes volontés se puissent unir. O penseurs, philosophes, économistes, savants ! vous cherchez la vérité ; nous vous apportons celle que Dieu nous a révélée et avec vous, nous acceptons toutes celles que la nature enseigne. O chefs d'Etats ! vous avez la charge de régir les nations pour assurer, par la force s'il le faut, l'indépendance des peuples ; nous avons la mission de détruire les convoitises qui poussent aux abus de la violence et de créer dans les consciences l'amour de l'équité qui garantit l'ordre. O législateurs ! il vous appartient de stipuler dans les lois les garanties qui assurent le respect par tous des droits de chacun et, par chacun, des droits de tous ; nous avons pour but d'inspirer aux consciences la soumission sincère à toutes les lois justes.

.....
Fils de la France, passionné pour sa gloire et sa grandeur ; enfant de l'Eglise prêt à mourir pour notre Mère, nous avons le cœur assez grand pour réunir dans un amour égal nos deux patries. Nous voulons être, tous, des serviteurs ardents, humbles dévoués, de la patrie de la terre ; n'oublions pas que nous devons être aussi des serviteurs et des conquérants de la patrie du ciel ! Administrateurs de tous ordres ! vous avez charge d'exercer, pour le bien commun, l'autorité humaine, nous représentons au sein de la société, l'autorité divine ; vous parlez au nom de la nation, nous enseignons au nom de Dieu.

Educateurs de l'enfance ! l'Etat et la famille vous investissent du plus honorables et du plus redoutable mandat ; celui d'*instruire* et d'*armer*, de *former* et d'*élever*, pour la patrie, des fils dignes d'elle ; c'est de Dieu même, de Jésus-Christ directement que nous avons reçu l'ordre, le droit et le pouvoir d'*instruire* et d'*armer* les consciences, de *fortifier* les âmes, d'*agrandir* et d'*élever* les esprits

pour toutes les luttes du temps et pour les destinées plus hautes de l'éternité !... Pourquoi chercher ce qui divise les hommes ! Pourquoi ne pas chercher ce qui peut les unir ? Nous avons des horizons ouverts qui ne nous séparent point.

Nos moyens d'actions sont différents, les sphères où ils s'exercent ont distinctes. Mais le but doit être commun. Pourquoi ne marcherions-nous pas ensemble ? Jadis, dans les plaines de Sennaar, les peuples voulant échapper à l'action de Dieu, jetèrent les fondements d'un édifice immense qui devait s'élever jusqu'au Ciel. Mais Dieu frappa leur orgueil ; et forcés de renoncer à leur téméraire entreprise, " ils se disperseront sur des plages opposées, en se disant, dans un langage qu'ils ne comprenaient plus, un adieu qui dure encore ! " N'oublions pas cette leçon des siècles passés !... D'où vient la grande faiblesse de l'heure présente ? De la division des esprits, de la dispersion des efforts. Où serait la force ? Dans l'union.

Ah ! si tous les hommes de bonne volonté, si tous ceux qui ont la noble ambition de servir la vérité la justice, l'honneur et la liberté voulaient s'unir pour marcher sous l'étendard pacifique et civilisateur de l'Évangile qui a fait le monde moderne ! Si tous les fils d'un grand pays chrétien s'élançaient ainsi, au nom du Christ libérateur, à la conquête de tous les progrès dans la vertu, quel spectacle, ô mon Dieu ! O patrie, quelle force incomparable tu trouverais dans cette union ! Quel retour des choses ! Quels tressaillements feraient palpiter ton cœur consolé !

LE GÉNÉRAL DE SONIS.

Le général de Sonis, le héros de Patay, est mort dernièrement ; le journal *l'Univers* lui consacre l'article suivant :

C'était un héros au cœur doux, aux vertus indomptables, un saint. Il est mort, comme par une grâce spéciale, en cette fête de l'Assomption qu'il aimait à célébrer, lui, le dévot de Celle en qui, de bonne heure, il avait mis toute sa confiance. Horriblement amputé depuis l'héroïque charge de Patay, il avait, avec une énergie sans égale, rassemblé pour ainsi dire les débris de son corps, toujours animé par son âme vaillante, pour continuer à servir le pays dont le salut lui tenait tant à cœur !

En ce rude métier des armes, qui semble si contraire aux retraites intérieures de l'âme, le général de Sonis avait su se ménager une admirable vie de chrétien, nous devrions presque dire de cénobite et de contemplatif. Il montrait ainsi, par un fier exemple, que l'on peut méditer, l'épée au côté, et qu'on ne perd rien, pour sa famille ni pour son pays, lorsqu'on sait tout donner à Dieu.

Qui l'approchait se retirait toujours profondément ému par la simplicité, la confiance et la vivacité de sa foi. Rien n'égalait

son dévouement aux intérêts de l'Église et son ardent amour envers Notre-Seigneur et sa sainte Mère. Membre depuis longtemps du tiers-ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Sainte-Thérèse, dont l'âme héroïque devait lui être un si grand attrait, il s'astreignait à remplir dans toute sa rigueur la règle austère de l'association, n'admettant que par obéissance les adoucissements que réclamait son état de santé et que lui imposait son directeur.

Nous avons parlé de sa tendre dévotion pour la très sainte Vierge. Notre-Dame se plut à l'en récompenser d'une manière admirable. Ainsi, dans la glorieuse et terrible journée de Patay, quand le général, après avoir enlevé ses hommes par l'exemple des zouaves pontificaux, aux cris de : *Vive la France ! Vive Pie IX !* tomba grièvement blessé, il demeura abandonné sur le champ de bataille depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'au lendemain à neuf heures, enseveli pour ainsi dire sous la neige qui s'amoncelait incessamment. En cet état, tout un corps de l'armée ennemie lui passa par-dessus. Ayant vu achever à coups de crosses de fusil plusieurs des blessés qui l'entouraient, il s'attendait au même sort, quand un soldat bavaois, plus humain que tant d'autres, s'approchant, lui versa charitablement dans la bouche une gorge d'eau-de-vie. Mais le soulagement fut de courte durée, et il fallut attendre de longues heures avant qu'on relevât le brave général qui, entre autres graves blessures, avait le genou brisé.

Pendant cette mortelle attente, il ne cessait d'invoquer Notre-Dame de Lourdes. " Je ne la vis plus tard à un pieux ami, mais je sentais vivement sa présence réelle. Aussi, malgré mon horrible blessure et tout le sang que je perdais, je n'éprouvai de souffrance que lorsqu'on vint me relever. " Depuis, en souvenir de cette lugubre nuit, le général avait coutume de célébrer cet anniversaire par une veillée religieuse. A Rennes, pendant qu'il commandait la division, il lui est arrivé de passer la nuit tout entière dans l'église du couvent des carmes, au pied du très Saint-Sacrement !

Il était si brave qu'on lui pardonnait d'être un saint, sans vouloir comprendre que cette bravoure sans égale était alimentée, chez ce fier soldat, par la piété même dont il était pénétré.

Notre-Dame des Ermites et les pèlerinages.

On écrit d'Einsiedeln :

Qui n'a pas entendu parler des pèlerins d'Einsiedeln, de ces Suisses, de ces Alsaciens qui viennent chaque année vénérer la sainte Chapelle et invoquer la Mère de Dieu ? Ceux qui ont eu le bonheur de faire, à la suite de ces braves gens, ce pèlerinage, ne tarissent pas sur leur piété, leur esprit de foi : ils prient ; ils prient pendant des heures entières ; beaucoup d'entre eux passent

la nuit dans l'église la veille des solennités ; les jours ordinaires, les portes s'ouvrent à trois heures du matin et ne se ferment qu'à dix heures du soir, et l'église est toujours remplie,—et lorsque chaque groupe vient faire ses adieux à la statue de la sainte Vierge, à la sainte Chapelle, c'est le sentiment de regret, c'est le chagrin de s'éloigner qui dominant dans leur attitude, dans leur langage.

Ces hommes et ces femmes s'occupent dans l'église ; ils ne se bornent pas à regarder ou à écouter ; mais eux-mêmes agissent, parlent et chantent.

C'est ce qui explique la grande édification que donne ce pèlerinage.

En quittant leur maison, ces braves gens, hommes et femmes, emportent deux ou trois livres de piété, mais toujours le paroissien et un recueil de cantiques. Quant au chapelet, ils ne s'en séparent jamais. Ils sont donc là, le livre d'une main, le chapelet de l'autre. Si l'on célèbre une grand'messe, ils ont les yeux fixés sur leur livre pendant tout le temps qu'elle est chantée : ils lisent, ils prient avec leur livre sans desemparer, pendant tout le temps de la grand'messe. L'office terminé, ils ouvrent le recueil de cantiques, et, par groupes de vingt, de cent, de plusieurs centaines, ils chantent devant la sainte Chapelle. Avant le lever du soleil, après son coucher, ils ont à la main de petites bougies pour éclairer les pages de leur livre. C'est un chant doux, assez lent ; on sent que l'âme chante avec la bouche. Ce sont toujours des chants en la langue maternelle de chacun ; les pèlerins de la Suisse française font entendre le cantique de Lourdes ; on entend en allemand, les litanies de la sainte Vierge, celles du saint Nom de Jésus, dites avec une mesure très grave.

Lorsqu'un groupe a cessé son chant, il visite successivement tous les autels de l'église et récite à haute voix devant chacun d'eux des prières spéciales. Quant au chapelet en allemand, on peut dire qu'il est dit sans interruption en quelque partie de l'église. Ces fidèles s'occupent donc toujours dans l'église : c'est dans cette occupation, dans ces chants compris, sentis, aimés par eux dès l'enfance qu'est le secret de leur esprit de foi et de prière. On se plaint souvent, chez nous, on se plaint partout, de l'éloignement des fidèles pour les offices, de leur silence pendant la grand'messe et les vêpres ; qu'ils s'habituent, dès le petit catéchisme à chanter des cantiques, dont on leur donnera le sens, et peu à peu, ce sera tout le peuple qui, comme chez les catholiques parlant l'allemand, chantera des cantiques avant ou après l'office proprement dit et aux processions. Que s'il a pris l'habitude de chanter en français, il sera bien plus facilement amené à chanter certaines parties de la messe et des vêpres.

LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT.

A propos de cette question dont s'occupent certains députés radicaux en France, le *Journal des Débats* peu clérical, comme on sait, écrit :

“ Il paraît que “ la question de la séparation de Eglise et de l'Etat est toujours à l'ordre du jour. ” C'est du moins ce que nous apprenons par une petite note publiée dans les journaux radicaux. MM. Yves Guyot, Jouffrault, Julien, Blatin et plusieurs autres députés, auteurs d'une proposition de loi concernant la “ séparation facultative, ” vont organiser en province, pendant les vacances, une tournée de conférences pour propager leurs idées. Ils commenceront par une grande réunion qui aura lieu, le 18 septembre, à Clermont-Ferrand. Pourquoi Clermont-Ferrand plutôt que Paris, Saint-Etienne ou Lyon ? La note ne nous le dit pas. La perspicacité de nos lecteurs le devinera peut être. En tous cas, félicitons l'Auvergne d'avoir été choisie pour entendre, la première, prêcher la bonne nouvelle.

“ C'est une curieuse proposition de loi que celle de M. Yves Guyot et de ses collègues. Elle est si étrange et si compliquée que les habitants de Clermont-Ferrand pourraient bien ne pas la comprendre du premier coup. Rendons-lui justice : elle est moins draconienne que celle de M. Boysset et de la sous-commission parlementaire dite, par antiphrase, “ du Concordat. ” Elle ne menace pas de la perte de la qualité de Français, pour contravention à la loi sur les syndicats professionnels les trente cinq ou trente-six millions de catholiques qui habitent ce pays. Elle ne confisque pas, purement et simplement, les biens mobiliers des fabriques ; peut-être parce que ses rédacteurs n'y ont pas pensé. Elle s'appuie sur un principe nouveau et fort original : celui de la participation facultative des contribuables aux dépenses publiques.

“ Voici comment on s'y prendra. La somme affectée aujourd'hui au budget des cultes, soit un peu moins 50 millions, sera distribuée par l'Etat entre les communes, pour former en faveur de chacune d'elles une dotation perpétuelle. Si l'on décidait que chaque commune fera ce qu'elle voudra de cette dotation, et sera libre de la consacrer ou non au service du culte, ce serait déjà un régime suffisamment bizarre. Mais la proposition de loi va plus loin. Elle donne à tout contribuable, individuellement, la faculté de se faire rembourser, sous forme de réduction de ses centimes communaux, sa part contributive dans la donation de la commune. Si la moitié plus un des contribuables de la commune use de cette faculté, la totalité de la dotation servira de plein droit au dégrèvement des centimes additionnels. Bien entendu, les Conseils municipaux pourront changer, s'ils le veulent, l'affectation des édifices consacrés au culte. Bien entendu aussi, les églises cathédrales et métropolitaines situées dans les com-

munes qui auront cessé de subventionner les cultes cesseront nécessairement d'être affectées aux usages religieux. On pourra installer à Saint-Nicolas-des-Champs le théâtre de la Gaîté, qui craint de se trouver sans asile, et la Bourse du travail à Notre-Dame.

“ Les radicaux de Clermont-Ferrand d'abord, ceux du reste de la France ensuite, goûteront beaucoup, nous n'en doutons pas, la proposition de M. Yves Guyot et, de ses amis. Ils y verront surtout deux avantages. Le premier, c'est de mettre un peu d'animation et dans la vie municipale, qui est trop paisible, de réveiller les querelles religieuses qui tendent à s'endormir. Quand la suppression du budget des cultes sera “ à l'ordre du jour ” comme dit la Note, non plus seulement à la Chambre et lors des élections législatives, mais dans chaque commune et dans chaque ménage, quand tous les contribuables, sans exception, seront placés tous les mois dans l'alternative d'économiser quelques centimes sur leurs contributions ou de rester fidèles à l'Eglise catholique, nous aurons partout de belles disputes, et ce sera un véritable bienfait pour ce pays, qui pêche, comme chacun sait, par excès d'union. Il y a plus. L'adoption de la proposition marquera un premier pas dans une voie nouvelle, et, le principe admis, bien d'autres réformes, tout aussi intelligentes, pourront être accomplies. Nous savons beaucoup de gens qui n'aiment pas les tribunaux, soit parce qu'ils n'ont pas de procès, soit parce qu'ils en ont trop, et de désagréables. Pourquoi ne pas les décharger, s'ils le demandent, de leur quote-part dans le budget de la justice ? Pourquoi ceux qui ne tiennent pas au Tonkin, — on dit qu'il en existe, — payeraient-ils les 30 centimes en moyenne que le Tonkin coûte à chaque habitant de la France ? Pourquoi ceux qui n'ont pas d'enfants contribueraient-ils à subventionner des écoles ? Il y a là toute une série de “ dégrèvements facultatifs ” à étudier. Ce sera pour une autre tournée de conférences provinciales, l'année prochaine.”

LA CONFESSION DONNE DU COURAGE.

A la bataille de Sedan, les Prussiens faisaient un feu terrible sur Mouzon, où le corps de Faily se réfugiait en désordre ; le nombre des blessés était tel qu'on fut obligé d'en remplir l'église. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, toujours admirables, portèrent de l'hôpital à l'église des bottes de paille pour coucher les blessés, sans craindre des obus, la mitraille et les balles qui moissonnaient tout ce qui se trouvait dans la rue par laquelle il fallait passer. Un aumônier, qui faisait comme les Sœurs quand il ne confessait pas les moribonds, vit un soldat qui se cachait sous un portail, à l'abri des projectiles.

“ Tu as peur, lui dit l'aumônier, donc tu n'as pas la conscience

tranquille ; allons, confesse-toi. Il le confessa si bien que, méprisant aussitôt la mort, ce militaire s'en alla affronter les balles de l'ennemi. ”

LA DOT DE NICOLE.

(Suite et fin.)

—Ah ! ah ! Nicole, dit la jeune comtesse, voici donc ton fiancé !

—Oui, Madame, c'est celui-là qu'on m'a choisi !

—Et tu le trouves à ton goût ? Allons, Nicole, je vois que tu es une fille raisonnable. Tu n'as pas cherché la beauté ! dit en riant la jeune femme.

—Ma foi, non ! mais que voulez-vous ? On est riche à Saint-Aignan ; les beaux fiancés coûtent cher.

Puis, s'animant peu à peu, elle continua :

—Moi, je n'ai que cinquante écus de dot. Que voulez-vous, Madame la comtesse, que l'on trouve ici, en fait de fiancés, pour cinquante écus ?

Tout cela était dit d'un air si dédaigneux et si dépité ;—Nicole, en se tournant vers Claude, le montrait d'un geste si superbe ;— et l'autre, tout ébaubi, faisait une si singulière figure, que la noble société partit d'un éclat de rire qui dura plusieurs secondes.

Quand on fut remis :

—Or ça, Nicole, reprit Marie, combien te faudrait-il pour avoir un fiancé qui te plût ?

Nicole rougit et garda le silence.

—Oh ! oh ! dit joyeusement le capitaine, il paraît qu'un tel fiancé coûterait cher. Je parie qu'il est choisi d'avance. N'est-ce pas, ma belle enfant ?

—Oui, Monsieur le comte.

—Et comment se nomme-t-il ?

Ici la colère emporta maître Claude.

—Comment il se nomme ! gronda-t-il ; moi, je le sais bien ! Il se nomme Germain, c'est le fils du meunier. Il y a assez longtemps qu'il l'aime, ce gueux-là, sans le dire ; mais moi, qui suis fin, je l'ai bien deviné. Ah ! la vilaine fille !

—Pas si vilaine que toi, qui veux m'épouser de force ; car, tu le sais bien, si je l'accepte, c'est pour ne pas désobéir à mes parents

Le comte Maurice et la jeune femme se regardèrent en souriant ; aussitôt ils se comprirent :

—Mon pauvre Claude, dit le comte, je crois qu'il te faut chercher une autre femme.

—La perte n'est pas grande ! J'en trouverai assez de plus riches que celle-là !

Ce disant, Claude s'en alla en bougonnant.

Claude parti, le comte appela un domestique.

— Venez tout de suite me chercher Germain et ses parents !

Alors on fit causer la pauvre Nicole ! Elle raconta d'une façon charmante la pure idylle de cet amour, jusque-là si malheureux. Bientôt on vit arriver le meunier Denis, sa femme et Germain, leur fils, tous les trois en habits de travail.

— Cache-toi là ! dit la jeune comtesse, en montrant à Nicole un élégant boudoir, placé à sa gauche.

Denis et les siens alors entrèrent.

— Ça, maître Denis, dit la douairière de Saint-Aignan, pourquoi ce beau garçon-là n'est-il pas encore marié ?

— Madame la comtesse, ce n'est pas moi qui en suis cause. Il ne trouve personne qui lui convienne.

Germain, un garçon de haute taille, à l'air franc et loyal, d'aspect robuste, paraissait fort ennuyé.

— Est-il vrai, Germain, continua la douairière, qu'il n'y ait dans Saint-Aignan pas une fille qui te plaise ?

— Si elle avait les cinq cents écus que mes parents demandent, il y en aurait bien une.

— Est-ce qu'elle ne s'appelle pas Nicole ?

Germain rougit jusque dans les yeux.

— Et si on lui donnait les cinq cents écus, à cette Nicole ? demanda le comte Maurice, l'accepteriez-vous pour bru ?

— Dame ! répondit Denis en regardant sa femme, je ne vois pas pourquoi on la refuserait. C'est un joli brin de fille, bien laborieuse, et bien honnête, et puis elle est votre protégée qui ne gâte rien.

— Eh bien ! Marie et moi, dit le comte Maurice, nous les lui donnons ces cinq cents écus et un joli collier d'or. Nicole !

Nicole apparut, rougissante et radieuse.

Quant à Germain, il était muet, à force de joie et d'étonnement.

Un mois après, on les maria, et ce fut une belle noce. Les seigneurs de Saint-Aignan voulurent qu'elle se fit sur leur pelouse au bord du Loiret, sous leurs yeux.

Quand à Nicole et à Germain, furent-ils heureux ? Je le crois car ils avaient débuté par obéir à leurs parents, et le bon saint Joseph lui-même, je n'en doute pas, avait présidé à leur union.

Autrement je ne répondrais de rien. Le mariage, en effet, n'est pas un paradis terrestre, et tel qui s'y engage, sans avoir longtemps prié Dieu et réfléchi, se trouve terriblement déçu.

Charles Dubois.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

P. Carnivé.—J.-André Prévost.—Ch. Lafond. — Chs-Louis Leblanc. —
E. Kith, ép. Gorman.—P. Huet.—S. Chouette, ve Laveillé. — J.-Bie Bar-
b.—S. Pelletier. — M. Malouin, ép. Beauchamp. — M. Trudeau, ép.
V. — M. Brunet, ép. Saumur.—H. Cadieux.—M. Marchand, ép. Cou-
ture.—F.-L. Deguire.—J.-B. Turcotte. — Tim. Murphy. — F. Labelle, ve
Barthe.—A. Gauthier, ve John Mock.—Joseph Paris. — L. Boisclair, ép.
J.-B. Duplessis.—J.-B.-X. Fortier.—Corine Giroux.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESSEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponc-
ualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien
vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édi-
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET PENTURES.

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

MONTRES Grand choix de MONTRES en OR
et ARGENT des plus célèbres ma-
nufactures Suisse et Américaine,
Bijoux de sa fabrique et de l'Etran-
ger, argenterie, lunettes et lorgnons
en or, argent, acier et nickel. Chape-
lets en pierres précieuses montés sur or et argent. Médailles en or.

(Sujet religieux). Chez,

NARCISSE BEAUDRY,
1580, rue NOTRE-DAME Montréal.



MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

1 PRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT
Menuisier & Charpentier
45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
soin. Première qualité de drogues et matières
chimiques.

MAISON DE SANTE

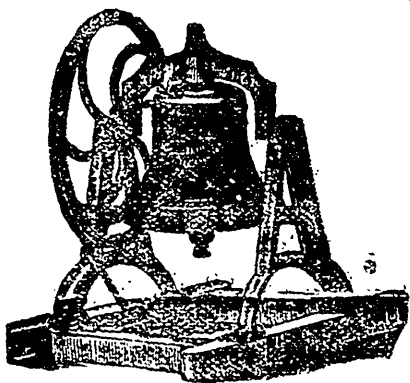
POUR LES

ALIÉNÉS ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARTE.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église près Montréal, P. M.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR

Eglises Collèges et Convents

SEULES OU EN CARILLONS

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de meilleure qualité que les cloches anglaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur des Eglises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.



Les célèbres Vins du Canada, la Bière et le Porter Labatt de London, le Beurre de choix, sont les spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556, Rue Lagauchetière

MONTREAL.



LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le troisième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 21 SEPT. 1887, A 2 H. P. M.

VALEUR DES LOTS :

\$ 60,000.00

PREMIERE SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$5,000	\$5,000
3 Immeubles.....do	1,000	3,000
8 Pianos.....dc	400	3,200
12 Terrains à Montréal....do	300	3,600
26 Ameublements.....do	200	5,200
50 do.....do	100	6,000
100 Montres d'or.....do	50	5,000
1,000 Montres d'argent.....do	20	20,000

1,206 Lots valant \$50,000

\$1.00 LE BILLET

DEUXIÈME SÉRIE

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble.....de	\$1,000	\$1,000
2 Immeubles.....de	500	1,000
4 Voitures.....de	250	1,000
50 Chaines d'or.....de	40	2,000
500 Plateaux d'argent.....de	10	5,000

557 Lots valant \$10,000

25 cts LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue ; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums " DOMINION ".

Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasin, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1878 RUE NOTRE-DAME, Montréal.